



Prise en compte par pole emploi d'un salarié d'une entreprise.

Par **Renecamille**, le **26/08/2015** à **17:59**

Bonjour

Je suis actuellement salarié d'une entreprise depuis février 2008 dans la quelle je n'ai aucun mandat social

J'ai donc un contrat de travail et je cotise donc au chômage

par ailleurs je suis mandataire social de 2 autres société qui n'ont rien avoir avec la première. ces mandats sont antérieurs a mon contrat de travail

Je ne reçois aucune rémunération de ces deux sociétés et je suis même exonéré de paiement du RSI.

si je suis licencié de mon entreprise dans laquelle je suis salarié pourrez vous me dire si pole emploi acceptera de m'indemniser au chômage?

merci pour votre éclairage

Renecamille